

COMMUNE DE MALZÉVILLE

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 MAI 2019

Salle polyvalente Michel Dinet - Place François Mitterrand

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 21

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Catherine CHOTEAU-LESNÉS, Sylvaine SCAGLIA

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY

Procurations : Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA

Philippe ROLIN à Jean-Pierre ROUILLON

Marie-Claire D'AGOSTINO à Pierre BIYELA

Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA

Votants : 25

Secrétaire de séance : Sylvaine SCAGLIA

Date convocation : 10 mai 2019

N°2019-015

Objet : Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal

Rubrique : 9.1

Rapporteur : Bertrand KLING

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2019 est approuvé à l'unanimité.



Le Maire,

Bertrand KLING

**COMMUNE DE MALZÉVILLE
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SUCCINCT
DE LA SÉANCE DU 28 MARS 2019**

Le conseil municipal s'est réuni à la Maisonnée, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire, le 28 mars 2018 à 19h.

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : 25

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Pascal PELINSKI, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Irène GIRARD, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Claire FLORENTIN-POIZOT, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA (à partir délibération N°2), Jean-Marc RENARD, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Jean-Yves SAUSEY (à partir délibération N°2), Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

Votants : 28

Conseillers absents - excusés : Francine VERBRUGGHE

**Procurations : Marie-José AMAH à Irène GIRARD
Malika TRANCHINA à Bertrand KLING
Jessica NATALINO à Stéphanie GRUET**

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Maire a désigné Jean Claude BOULY pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Approbation du procès-verbal du précédent conseil municipal
- 2- Budget primitif 2019
- 3- Taux d'imposition 2019
- 4- Conseil des Sages - Renouvellement de mandat
- 5- Conseil des Sages - Désignation d'un nouveau membre
- 6- Fourrière métropolitaine - Création de poste chargé d'exploitation
- 7- Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie
- 8- Attribution d'une prime au ravalement de façade obligatoire - Périmètre 2014 - 23 rue Sadi Carnot
- 9- Communication des décisions prises en application de l'article L. 2122-22 du CGCT
- 10- Questions diverses

N° 01 : Adoption du procès verbal du conseil municipal du 7 février 2019

Rapporteur : Bertrand KLING

Adopté à l'unanimité

N° 02 : Budget primitif 2019

Rapporteurs : Philippe ROLIN et Jean-Pierre ROUILLON

En préambule, Monsieur le Maire et Jean-Pierre ROUILLON remercient les services, la commission finances ainsi que l'ensemble des élus pour le très bon travail qui a été fait pour la préparation de ce budget primitif.

La Ville de Malzéville continue de s'inscrire dans une dynamique positive, rendue possible par une situation financière saine, et une stratégie claire adoptée en début de mandat et respectée depuis.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 747 992 euros : des études pour 100 122 euros, des subventions d'équipement versées pour 65 500 euros, des immobilisations corporelles pour 582 370 euros, des dépenses imprévues pour 62 000 euros.

Au 1er janvier 2019, la dette s'élève à 6 246 K€ (8 936 K€ - 2 690 K€ d'aide du Fonds de Soutien). Pour la 5ème année consécutive, il n'y a pas d'emprunt inscrit en recettes en 2019.

La dette est classée A selon la charte Gissler (sans risque).

L'encours des dettes bancaires net de l'aide du Fonds de Soutien s'élève à 759 € par Malzévillois (population INSEE 8 226 habitants).

L'amortissement de la dette s'élève à 369 000 euros.

L'annuité brute (capital et intérêt) s'élève en 2019 à 655 275 euros. L'annuité nette diminuée du fonds de soutien s'élève à 383 305 euros.

Concernant le personnel, les crédits prévus s'élèvent en 2019 à 2 928 308 euros. (- 0,4 % par rapport à 2018).

Les frais financiers s'élèvent à 285 775 euros (-4% /2018) dont l'aide du fonds de soutien de 268 970 euros.

Les frais à caractère général se montent à 2 052 850 euros ; elles sont stables par rapport à 2018.

Les autres charges de gestion courante se montent à 469 339 euros ; elles augmentent faiblement par rapport à 2018.

Les recettes afférentes aux impôts directs sont évaluées à 2 956 600 euros, soit 359 euros par habitant (moyenne 478 euros).

Les taux des impôts locaux restent stables.

Suite à la réforme, la taxe habitation sera réduite de 65% pour 80% des malzévillois.

Les dotations sont évaluées à 1 475 000 euros (-9%/2018).

Les produits des services sont évalués à 458 830 euros.

Les participations de la CAF à 357 540 euros, les remboursements pour le personnel à 171 Keuros, le 5ème versement du fonds de soutien à 268 970 euros et le FCTVA à 6 000 euros.

Le budget 2019 renforce la situation financière de la commune ; la capacité d'investissement est assurée sans endettement, ni augmentation de la fiscalité.

Il prépare l'avenir ; l'année 2019 verra la préparation des investissements des futurs équipements structurants de la commune et de la métropole pour les prochaines années, avec les avancées des projets d'urbanisme de l'ancien site ELIS et de la Maisonnée

Corinne MARCHAL-TARNUS pose la question de la capacité de désendettement.

Jean-Pierre ROUILLON répond qu'il ne faut pas calculer ce ratio par rapport aux chiffres du budget mais par rapport au compte administratif.

Nous venons d'avoir une analyse de notre situation par la Banque Postale ; notre capacité de désendettement est de 11,6 ans. Cette analyse a été réalisée aussi pour d'autres communes de l'agglomération et nous sommes dans la moyenne pour ce ratio. Il est à analyser dans un contexte général.

Corinne MARCHAL-TARNUS pose ensuite la question de la capacité d'autofinancement.

Jean-Pierre ROUILLON lui explique que l'on trouve ce chiffre à la page 5 et 6 du budget ; elle s'élève à 838 000 euros.

Corinne MARCHAL-TARNUS précise que dans les comptes de DGFIP, on ne tient pas compte du fonds de soutien.

Jean-Pierre ROUILLON répond que c'est normal car c'est une créance vis-à-vis de l'Etat et que c'est une écriture comptable directe.

Intervention de Marc BARRON :

« Monsieur le Maire, nous voilà à la veille de nouvelles élections municipales. Il est temps que nous prenions la parole afin d'expliquer aux malzévillois, pourquoi nous avons toujours été contre vos budgets. Qu'ils comprennent que ce n'était pas contre votre gestion qui au demeurant semble sérieuse, au vue des éléments dont nous disposons pour exprimer un jugement. Mais surtout pour expliquer que ce n'est pas notre projet et que nous n'avons pas à voter ce pourquoi nous nous sommes opposés lors de l'élection de 2014. Par ailleurs, il est important de comprendre les futurs enjeux qui se présentent aux futurs élus des différents bords.

Premièrement les projets qui auraient pu voir le jour et deuxièmement l'enjeu métropolitain et la part non négligeable qu'il occupe dans la gestion de la commune.

Passons en revue ce qui a été réalisé lors de votre mandat, la rue Sadi Carnot, initiée et démarrée sous l'ancien mandat. La salle des fêtes, il en est de même. Le supermarché, comme je l'ai dit lors de la campagne électoral en réunion publique, « ils sont venus, ils ont vu et ils sont partis. » car oui, vous voulez installer entre une montagne et une rivière avec une seule voie d'accès un supermarché. La preuve en est avec le recours, et sa formulation et les raisons de son refus qui sont assez explicite. Il suffit de le lire le recours et de mettre en parallèle ce que nous disons.

Le projet de voie de contournement, ce n'est pas que vous monsieur le maire, et vous pouvez dire merci aux associations qui ont maintenu la pression pour le président de la métropole démarre à nouveau les travaux. Il aurait pu rester au placard.

Le site Elis, comme la maisonnée, là encore on ne voit rien venir. Dans vos vœux aux forces vives, vous dites que c'est sur la table et les mois passent et le site reste site et la maisonnée reste un projet au point mort. On se souviendra du déménagement dans les courants d'air en fin d'année pour nos anciens. Il fallait faire vite, on ne pouvait pas attendre les beaux jours. Aujourd'hui, même pas de démolition, même pas projet sur papier.

Vous êtes de gauche, votre équipe est composée de personnes plus ou moins proches de la gauche et de son idéologie, certains élus le rapportent lors des conseils et finalement qu'avons-nous vu, la construction de bâtiments le long de la Meurthe, ici et là. Qu'en est-il de l'écologie chère à votre équipe, mis à part l'élevage de poule. Du béton, du béton, du béton, aucune voix de votre majorité ne s'est élevée pour dire stop.

Pendant cinq ans nous vous avons gérer la commune sans avoir la possibilité de peser une délibération. Notre groupe n'a jamais voté vos budgets, car ce n'est pas notre projet. Nous n'avons jamais fait de démonstration verbale car cela ne sert à rien, qu'à faire une ligne des lors

que la journaliste relate dans un beau compte rendu nos interventions à charge bien sûr. Le temps nous a appris à nous taire car une paix vaut encore mieux que la vérité (voltaire), car de toutes les façons nous n'aurions jamais pu inverser les votes.

Venons-en à la Métropole

Monsieur le maire, lors de vos vœux, vous nous avez expliqué que le débat sur la commune nouvelle n'était pas d'actualité. Cependant force est de constater que monsieur HENART initiateur de cette idée sur la scène nancéienne a eu une réflexion intéressante. Finalement, l'ensemble des maires de la Métropole se sont emparés du sujet avec force et vigueur. Ici comme ailleurs, dans les différentes communes de la métropole, l'ensemble des responsables politiques des différentes majorités se targuent d'être la métropole la plus intégrée de France. Vous-même, monsieur le maire, rappelez sans cesse que la métropole gère près de 67 % de l'ensemble des compétences des villes. Alors la question qui se pose pour nous responsables politiques, consiste à avoir la force de prendre et d'assumer des transformations difficiles. Il serait bon que les municipalités de la métropole deviennent « commune nouvelle de Nancy ». Au moment où le français nous demande d'avoir du courage, ce que nous lui montrons c'est « courage fuyons ». Nous donnons l'impression de garder nos petits avantages. La cacophonie des différents chefs de file des municipalités de la métropole se sont exprimés pour dire tout le mal de l'idée de Monsieur Hénart. Il a au moins le courage de mettre sur la table ce que nous savons tous élus, ce qui consiste à supprimer les communes pour assurer une élection à un tour pour la métropole car au final si nous regardons attentivement, l'électeur de la métropole n'a aucun droit de regard sur ce vote. C'est de l'entre soi, l'entre soi de l'éclairé contre l'ignorant. L'image qu'il en ressort, c'est le discours des gilets jaunes, c'est le silence de ceux qui ne se déplacent même plus pour venir voter lors des différents scrutins. Je ne parle même pas des municipales, élection chère aux français, dont le taux de participation s'affaiblit à chaque fois.

Voilà ce que m'expliquait une fonctionnaire d'une municipalité en charge des finances, un élu a de l'importance lorsque la ville détient un trésor de guerre et qu'il faut décider et orienter pour acter des projets structurant la commune. Comme à Malzéville, le pactole est très, voir ultra limité, les élus que nous sommes ne servons pas à grand-chose, si ce n'est que de lever le bras une fois par trimestre pour valider ce que les fonctionnaires ont décidé. Comme vous le dites souvent, Malzéville n'a plus qu'à gérer les 30 % de son budget et si nous faisons le partage, moitié est destiné à la charge de personnel communal, ensuite 7,5 % au remboursement de la dette, contracté par vos prédécesseurs dont vous faisiez partie des équipes, pas de procès dans mon propos, juste un témoignage factuel pour rappeler votre présence dans ce conseil et enfin les 7,5 % restant pour les associations, les bâtiments communaux, le scolaire, les anciens, le CCAS, les jeunes et les oubliés ...

En conclusion, votre équipe comme celle de madame MARCHAL étaient très politique, tandis que nous étions tournés sur un projet de société mettant l'écologie, l'environnement, le bien-être et le vivre ensemble au cœur de notre projet. Vous voyez une grande différence de point de vue. Aujourd'hui, il est réellement temps de dire mais surtout d'interroger les métropolitains sur leur avenir. Car oui, ils vont devoir faire bouger les lignes et plus vite sera le mieux. C'est bien beau de vouloir donner un blanc-seing aux élus qui siègent à la métropole sans connaître l'enjeu final pour les habitants de la métropole. Oui, vous avez voté cette métropole sachant que derrière l'avenir des municipalités devaient disparaître à terme.

Nous n'avons pas la taille pour être métropole et vous avez tout fait pour le devenir. Mais voilà, quand on fait les comptes ça dérange tout le monde car c'est moins d'élus, suppression des adjoints et délégués conseillers et là l'ensemble des élus s'insurgent contre cette réalité.

C'est là tout l'enjeu de la prochaine campagne municipale, l'importance démocratique exige des politiques du courage et des changements.

Si vous ne mesurez pas ces enjeux les habitants de la métropole le feront pour vous. »

Monsieur le Maire répond que Marc BARRON mélange tout, que l'opposition peut s'exprimer dans les commissions métropolitaines, et qu'il y a des incohérences totales dans ses propos.

Il rappelle qu'une ville doit bouger pour avancer, qu'il faut des projets même s'ils sont longs à se concrétiser.

Il répond aussi que les enjeux des fusions sont autres que ce qui vient d'être dit et qu'il faudra faire des évaluations financières notamment avant de partir dans cette direction.

En ce qui concerne le contournement, c'est pour le Maire et la ville une grande fierté de son avancée.

Mais la démocratie, c'est en effet de laisser Marc BARRON s'exprimer.

Catherine CHOTEAU-LESNES prend la parole pour rappeler qu'il y a 3 oppositions à Malzéville.

Elle déclare que si on a envie de s'investir pour sa ville, c'est tout à fait possible, il faut aller dans les associations, et faire abstraction des clivages politiques.

Intervention de Corinne MARCHAL-TARNUS :

« Monsieur le maire, chers collègues,

Nous votons ici le dernier BP avant la fin du mandat.

Les données présentées appellent plusieurs remarques :

- 1. Malgré les programmes de construction de logements arrivés à leur terme, Malzéville perd inexorablement des habitants.*
- 2. Ce budget ne comprend aucun plan de financement concernant le projet, que nous n'approuvons certes pas, de construction de logements sociaux sur 2 étages à la place de la Maisonnée, de ses jardins et d'une partie du parc de la Douera.*
- 3. Il ne comprend pas plus d'éléments financiers concernant le projet de logements sociaux sur l'ancienne friche Elis, acquise par l'EPFL le 29 novembre 2018, que nous n'approuvons pas non plus.*

Il ne s'y passera donc rien en 2019...

Les investissements sont minimes, on expédie toujours les affaires courantes et les travaux sont éternellement reportés :

- Le toit du centre technique n'est toujours pas programmé*
- L'isolation et l'accessibilité du gymnase Jo Schlessler même pas envisagées*
- Le diagnostic technique amiante n'est pas réalisé dans tous nos bâtiments publics, en particulier les écoles...*
- Les dépenses d'équipement de 90€/habitant restent toujours le parent pauvre puisque inférieures de 67% à la moyenne de la strate (271€)*

Tout nous ramène à notre taux d'endettement de 148% et certainement, il faut être réalistes, à nos capacités d'emprunt pour financer les projets. Seules les ventes immobilières ponctuelles permettent quelques aménagements sur fonds propres.

Les Malzévillois bénéficient d'un endettement de 1086€ par habitant supérieur de 28% à la moyenne de la strate.(847€)

Cette gestion de la pénurie sans imagination se matérialise par l'absence de projet de ville construit dans une prospective réfléchie : on entasse là où la commune est propriétaire du terrain.

Aucun projet de développement économique dans les constructions envisagées par votre équipe.

Le budget doit montrer que l'avenir s'organise et s'anticipe. Comme l'an passé nous affirmons que le cadre financier définit et détermine une étape du développement de la cité dans tous ses aspects, matériels et humains, sociaux et sociétaux.

Ici, on attend que les choses aillent mieux...d'elles même.

On attend beaucoup.

Il y aura certainement quelques coup de pioches de façade avant les élections... mais juste de façade, et juste avant les élections... nous ne nous faisons pas d'illusions.

Aussi, monsieur le maire, chers collègues nous ne voterons encore pas ce budget prévisionnel 2019. »

Monsieur le Maire répond à Corinne MARCHAL-TARNUS que cela l'arrange bien de ne pas comptabiliser le fonds de soutien pour le calcul de la capacité d'endettement et que de toute façon, elle n'écoute pas les réponses qui lui sont faites.

Sur le sujet de l'amiante dans les écoles, il répond que des diagnostics sont inscrits au BP et que nous ne nous contenterons pas de faire de l'encapsulage comme d'autres communes font.

Il réexplique la politique de la commune sur l'implantation des logements sociaux.

Il rappelle que de toute façon il fallait se séparer de la Maisonnée qui devenait vétuste et qui n'était plus aux normes de sécurité.

Il souligne que le montant des subventions pour 2019 est augmenté pour la 1^{ère} fois depuis 2015 et conclut en disant que la gestion financière de la commune est saine.

Adopté à la majorité

1 abstention : Catherine CHOTEAU-LESNES

6 voix contre : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Marc BARRON, Sylvaine SCAGLIA

N° 03 : Taux d'imposition 2019

Rapporteur : Jean Pierre ROUILLON

Suite au vote du Budget Primitif 2019, il est proposé de maintenir les trois taux pour 2018 à :

- Taux Taxe d'Habitation 12,03 %
- Taux Foncier Bâti 12,46 %
- Taux Foncier non Bâti 23,17 %

Jean-Pierre ROUILLON rappelle que la commune a institué un abattement de 10 % en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Adopté à l'unanimité

N° 04 : Conseil des Sages - Renouvellement de mandat

Rapporteur : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Par délibération en date du 27 avril 2015, le conseil municipal de Malzéville a créé un conseil des Sages. Ce conseil des sages a été installé le 18 mars 2016.

La durée de son mandat est de 3 ans renouvelable une fois. Il est proposé de renouveler ce conseil pour une période de 3 ans, soit jusqu'au 18 mars 2022.

Corinne MARCHAL-TARNUS demande pourquoi le mandat des Sages n'est pas calé sur le mandat électoral comme dans d'autres communes.

Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX lui répond que ce n'est pas obligatoire de procéder de cette façon et qu'à Malzéville, on avait réfléchi à cette éventualité.

La décision de ne pas coller le mandat des Sages avec le mandat des élus a été mûrement réfléchi. Cela donne plus d'autonomie au Conseil des Sages.

Sylvaine SCAGLIA souhaite s'abstenir sur les délibérations concernant cette instance.

Marc BARRON informe le conseil qu'il ne participera pas aux 2 votes sur le Conseil des Sages.

Adopté à l'unanimité

Marc BARRON ne prend pas part au vote

5 abstentions : Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Jean-Yves SAUSEY, Sylvaine SCAGLIA

N° 05 : Conseil des Sages - Désignation d'un nouveau membre

Rapporteur : Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX

Le Conseil des Sages a été créé en avril 2015. Il est composé de 15 membres maximum représentant les quartiers et respectant au mieux la parité.

Suite à la candidature de Monsieur Jean-Pierre DENIS, il est proposé de le désigner comme membre du Conseil des Sages.

Adopté à l'unanimité

Marc BARRON ne prend pas part au vote

1 abstention : Sylvaine SCAGLIA

N° 06 : Fourrière métropolitaine - Création de poste chargé d'exploitation

Rapporteur : Bertrand KLING

La fourrière automobile est un service devenu de compétence intercommunale depuis 1999.

Depuis 2017, 2410 mises en fourrière ont été faites. Sur le Grand Nancy, les véhicules sont enlevés par la fourrière métropolitaine ou par un prestataire agréé. 9 agents de la direction de la sécurité et de la prévention des risques sont présents sur site pour assurer le service

La métropole souhaite que le chargé d'exploitation fourrière automobile soit désormais un policier métropolitain. Cette création de poste nécessite une validation des communes du Grand Nancy, préalablement à la délibération métropolitaine, car le recrutement par la métropole de ce responsable d'équipe issu de la filière police doit respecter la procédure prévue du code de la sécurité intérieure.

Pendant l'exercice de ses fonctions sur le territoire d'une commune, l'agent est placé sous l'autorité fonctionnelle du Maire de cette commune.

Il vous est proposé d'autoriser la Métropole du Grand Nancy à recruter un chargé d'exploitation fourrière automobile, issu de la filière police municipale

Adopté à l'unanimité

N° 07 : Approbation de l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie

Rapporteur : Daniel THOMASSIN

Depuis le 1er juillet 2004, les marchés de l'électricité et du gaz sont ouverts à la concurrence.

Le Grand Nancy a organisé depuis 2015 des achats groupés ouverts à toutes les collectivités et intercommunalités des 4 départements lorrains. Il se positionne comme coordonnateur de ce groupement et assure donc pour l'ensemble des membres les prestations d'ingénierie de veille et de suivi.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de participer à ce groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétiques pour ses besoins propres,

Il est demandé d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie, coordonnées par la Métropole du Grand Nancy en application de sa délibération en date du 8 mars 2019 et d'autoriser Monsieur le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer les actes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité

N° 08 : Attribution d'une prime de ravalement de façades - Périmètre 2014

23 rue Sadi Carnot

Rapporteur : Elisabeth LETONDOR

Il est proposé d'allouer une prime pour le ravalement de la façade de M Jean Paul MICHEL pour l'immeuble sis 23 rue Sadi Carnot pour un montant de 1 480 euros, après levée des réserves.

Adopté à l'unanimité

N° 09 : Communication des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du CGCT

Rapporteur : Bertrand KLING

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération du 10 avril 2014, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a :

Vu en commission Urbanisme, Travaux, Environnement et Développement Durable :

- ✓ Le 07/02/19, signature d'un ordre de service avec Génie Climatique pour le remplacement des 3 robinets départs thermostatiques à la Douëra entre le 10/02 et le 10/04/19 pour 756 €
- ✓ Le 07/02/19, signature d'un ordre de service avec Génie Climatique pour le remplacement de robinet purge sur le collecteur chauffage de l'école Pasteur entre le 10/02 et le 10/04 pour 724.80 €
- ✓ Le 13/02/19, signature d'un ordre de service avec PCML pour la remise en état de la salle du 1er étage de la salle Dinet entre le 18/02 et le 30/03 suite à une dégradation de location pour un montant de 1 717.34 €
- ✓ Le 25/02/19, signature d'un ordre de service avec SOTREN pour l'entretien du terrain gazonné d'honneur et du terrain stabilisé pour la saison 2019 entre le 01/05 et le 15/11/19 pour un montant de 8 778 €

- ✓ Le 08/03/19, signature d'un ordre de service avec IMAJ pour la maintenance corrective des jeux de cours de l'école Leclerc entre le 18/03 et le 30/04/19 pour un montant de 1 668 €
- ✓ Le 14/03/19, signature d'un ordre de service avec SOCOTEC pour les diagnostics techniques amiante réalisés entre le 18/03/19 et le 30/06/19 pour un montant de 4 284 €

Vu en commission Vie Locale, Culture, Sport, Associations :

- ✓ Le 07/02/19, signature d'une convention avec l'Association Cri des Lumières pour l'Ecole des regards et les apéros photographiques de l'année 2019 pour un montant de 2 500 €
- ✓ Le 26/02/19, signature d'un devis/contrat avec AGIR Gardiennage pour la Fête des Pains le 06/10/19 d'un montant de 4 457.03 €
- ✓ Le 26/02/19, signature d'un devis/contrat avec Emoticom pour l'animation de la Fête des Pains le 06/10/19 pour un montant de 612 €
- ✓ Le 04/03/19, signature d'un contrat de maintenance logiciel de 3 ans avec JMB SOFT Logiciel InfoMairie et InfoTech pour un montant de 720 €

Vu en commission Temps de l'Enfant :

- ✓ Le 25/02/19, signature d'une convention avec le GRETA Lorraine centre pour l'accueil à la crèche familiale d'un stagiaire préparant le CAP A.E.P.E du 26/02 au 22/03/19

Questions diverses :

Corinne MARCHAL-TARNUS pour Malzéville Ambition 2020 :

« Monsieur le maire,

Le décret 2016-1790 du 19/12/2016, dans le cadre de la loi ALUR, permet aux communes et aux EPCI de définir des secteurs géographiques, voire des catégories de logement ou d'ensembles immobiliers pour lesquels le bailleur doit effectuer une démarche administrative avant de pouvoir mettre un logement en location.

Cet avis administratif est communément appelé « permis de louer » dans le cas où la commune ou l'EPCI choisit d'appliquer la version contraignante de l'autorisation préalable avant location.

Cette dernière permet de contrôler l'état des logements, d'imposer leur mise en conformité, et par voie de conséquence, d'identifier les marchands de sommeil.

Si le nombre de logements indigne est estimé à 200000 sur le territoire français, Malzéville y prend sa part, en particulier au centre-ville qui s'est particulièrement paupérisé.

Aussi, Monsieur le maire, pouvez-vous nous indiquer quels secteurs et/ou quelles catégories d'immeubles vous comptez inclure dans ces dispositions par la Métropole. Sachant qu'il existe un délai incompressible de 6 mois entre la décision et son entrée en vigueur.

Vous remerciant par avance de la clarté de votre réponse. »

Monsieur le Maire répond que cette compétence logement est une compétence métropolitaine et que la métropole a fait le choix de ne pas s'engager dans ces procédures avant les élections de 2020.

Il rappelle que le centre-ville de Malzéville ne s'est pas paupérisé.

Il y a eu des situations un peu compliquées ces derniers temps, que nous avons réglées au cas par cas.

Nous avons sollicité l'ANAH qui a contacté les propriétaires ainsi que les locataires pour leur proposer des solutions en matière d'économie d'énergie et de solution pour le handicap.

Le budget de l'ANAH pour Malzéville se monte à 81 000 euros pour 8 dossiers étudiés.

La campagne de ravalement des façades nous permet aussi de rencontrer les propriétaires.

En ce qui concerne le domaine privé, nous travaillons aussi avec la CLCV.

Marc BARRON pour Malzéville à vivre :

Marc BARRON pose les questions suivantes sur l'audit organisationnel :

« Qu'est ce qui a motivé l'audit organisationnel ? Qui a été interrogé pour cet audit ? Quel est le résultat de cet audit ? Qu'est ce qui va être mis en place solutionner les problèmes d'organisation ? »

Monsieur le Maire fait remarquer à Marc BARRON qu'il n'avait pas envoyé sa question écrite mais qu'il allait tout de même lui répondre.

Les collectivités et les entreprises font souvent faire des audits de leur organisation pour les optimiser. Cela permet de réfléchir sur le comment mieux travailler.

Le personnel de la mairie a été audité.

Cet audit a été annoncé aux vœux du personnel.

Cela relève du fonctionnement des services et n'est pas du ressort du conseil municipal.

La séance est levée à 21h00

Le Maire,

Bertrand KLING



Secrétaire de séance,

Jean Claude BOULY

Compte-rendu succinct affiché le 11 avril 2019